



RAPPORT  
SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2020

## BUDGET PRINCIPAL

- Résultats d'exécution du budget 2019
  - Détail de la section de fonctionnement
  - Vue d'ensemble de la section d'investissement
  - État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - Analyse financière rétrospective du Trésor public
- (documents annexes)

### I/ LES RESULTATS GLOBAUX PROVISOIRES 2019

- En fonctionnement, les dépenses propres à l'exercice 2019 se sont élevées à 5 083 935.90 € et les recettes à 5 991 172.76 €, soit un résultat de 907 236.86 € sans excédent antérieur reporté de 907 204.86 € soit un excédent global cumulé fin 2019 de 1 814 441.72 €.
- En investissement, les dépenses propres à l'exercice se sont élevées à 1 950 949.39 € et les recettes à 1 441 863.13 €, soit un solde négatif, avant reprise des résultats antérieurs en dépenses de 509 086.26 €.  
Avec la reprise antérieure (- 96 506.77 €), le solde d'exécution global s'élève à - 605 593.03 €.  
Le solde des restes à réaliser s'élève à 233 689 €.

Le résultat prévisionnel cumulé global après reprise des résultats antérieurs et compte tenu des restes à réaliser sera de 1 442 537.69 €.

### II/ LES RESULTATS DETAILLES

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

✓ Les dépenses réelles de fonctionnement :

Ces dépenses se sont élevées à 4 969 474.81 € (contre 4 812 474.89 € en 2018).

- Les principales différences concernent les charges à caractère général (chapitre 011) qui ont augmenté sur l'ensemble du chapitre de 73 180.53 € en 2019 avec :
  - Une augmentation du compte achats de prestation de services de 12 753.94 € (*liée à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire*) ;
  - Une augmentation du compte autres fournitures non stockées de 30 273.38 € (*limiteur sonore pour la salle de l'Argenterie 4 181.34 €, des lits-draps pour les écoles 3 463.30 €, l'éclairage LED du Dojo 3 623.58 € et de la Salle des arts et loisirs 2 370.38 €, du terrain de football 8 678.46 €, la fourniture pour la réfection du lavoir des Courrois 3 624.38 €, et la fourniture de tubes LED pour 1 918.80 € ...*) ;
  - Une augmentation du compte fournitures de petit équipement de 13 511.66 € (*dont l'achat de vidéoprojecteurs pour l'école Picot 1 715.30 €, un container de stockage pour les jardins familiaux pour 3 106.80 €, de buts de football amovibles, 4 292.80 €, bâche estrade 5 040 €, surface de jeux modulables 1 254.99 € ...*) ;
  - Une augmentation du compte fournitures de voirie de 20 250.84 € (*dont coussins berlinois pour 7 806.05 € et des panneaux de rues pour 4 813.58 € ...*) ;
  - Une augmentation du compte prestations de services de 21 996.95 € (*dont la maintenance des systèmes anti-volatiles pour 11 088 €, l'installation du préfabriqué de l'école Picot pour 8 301.47 € et la location mensuelle depuis septembre pour 1 857.91 € ...*) ;

- Une augmentation du compte entretien et réparation de terrains de 42 366.04 € (*la réalisation d'un terrain d'évolution en stabilisé au complexe sportif pour 18 432 €, l'entretien des terrains de sport pour 13 826.16 €, l'abattage d'arbres pour 7 934 € ...*) ;

Le chapitre 011 des charges à caractère général augmente légèrement chaque année compte tenu des différents besoins en travaux d'entretien mais devra faire l'objet d'une attention particulière afin de maîtriser son évolution.

- Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté de 111 580.41 € (*augmentation liée à la mise en place en 2019 des astreintes pour une moyenne annuelle de 25 000 €, une revalorisation du régime indemnitaire au travers du RIFSEEP pour une moyenne de 15 000 € et 70 000 € liées aux différents recrutements et renforts dans les services municipaux*).
  - Les charges de gestion courante (chapitre 65) ont globalement augmenté en 2019 de 12 894.13 €
  - Les charges financières : 219 286 € ont diminué de 14 743.48 € par rapport à 2018. En 2020, le total des intérêts s'élèvera à 209 229.79 € contre 221 366.16 € en 2019 soit – 12 136.37 €.
- ✓ Les recettes réelles de fonctionnement :

Ces recettes se sont élevées en 2019 à 5 991 172.76 € contre 6 025 164.66 € en 2018 soit une légère diminution de 33 991,90 €.

Les produits de gestion courante (chapitre 70) ont augmenté de 33 938.41€ passant de 677 253.48 € en 2018 à 711 191.89 € en 2019 (*augmentation du nombre de repas servis et facturés auprès des familles pour le service de la restauration scolaire, et des frais de garde pour les ALSH et le service périscolaire + 32 722.11 €*).

Les impôts et taxes (chapitre 73) sont passés de 3 795 665.91 € en 2018 à 3 822 197.69 € en 2019 soit une augmentation sur ce chapitre de 26 531.78 € (*augmentation de 64 371 € du produit de la TH et des TF et baisse de la compensation intercommunale de 14 704.59 € et de 30 794 € des taxes additionnelles aux droits de mutation*).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74), ont baissé passant de 1 208 003.16 € en 2018 à 1 201 330.29 € en 2019 soit – 6 672.87 € (*avec une baisse des participations de l'Etat sur les contrats aidés. Les autres dotations n'ont pas diminué DGF, DSR et DNP*).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), ce chapitre est passé de 120 911.93 € à 127 665.94 € avec l'augmentation des revenus sur les immeubles.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont passés de 144 150.37 € à 120 419.06 € soit une baisse liée aux divers remboursements sur les assurances (*maladie du personnel communal*).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ Les dépenses d'investissement :

Ces dépenses se sont élevées à 1 950 949.39 €.

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à la somme de 391 793.52 €.

Le montant des dépenses d'investissement réalisé pour les diverses acquisitions, les équipements et travaux s'est élevé à somme de 1 559 155.87 € répartie essentiellement comme suit :

- Acquisitions de terrains d'un montant total de 539 709,20 € concernant les différents achats de parcelles le long du grand Morin pour le projet de liaison douce (266 074.24 €) ainsi que l'achat du terrain pour le futur ALSH et parking rue de la Mardotte (273 634.96 €),

- Equipements pour un montant total de 72 318.91€ (Columbarium 11 706 €, climatisation des bâtiment mairie et pôle urbanisme 11 920,80 €, véhicule boxer services techniques 25 065.80 €, Mobilier pour les écoles et ALSH 19 302.10 €, armoires froides 4 324.21 €,
- Etudes & travaux de bâtiment 324 105.40 € portant sur la Maitrise d'œuvre pour le projet de l'école rue de la Mardotte (depuis le jury de concours jusqu'à la phase projet),
- Etudes & travaux de voirie et réseaux pour un montant de 574 003.79 € (29 209.03 € d'extension de réseaux électriques av. Mal Leclerc, études et travaux de vidéoprotection 500 593.58 €, Maitrise d'œuvre RD 934 pour 44 201.18 €),

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à la somme de 1 588 224 € qui seront réglés en 2020. Il s'agit essentiellement du solde des travaux de la mise en place de la vidéoprotection, des différentes études engagées (groupe scolaire rue de la Mardotte...) mais surtout des travaux d'enfouissement des réseaux de la RD 934 qui viennent de démarrer.

- ✓ Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 441 863.13 € comprenant 49 511.44 € de Fonds de Compensation de la TVA, 123 485.83 € de Taxe d'Aménagement, 100 000 € de subvention concernant la participation du Département aux travaux de la rue de Coulommiers. Les autres subventions n'ont pas encore été perçues dans la mesure où les principales opérations, exception faite de la vidéoprotection, n'ont pas démarré en 2019 (Groupe scolaire rue de la Mardotte, Aménagement de la RD 934 démarré en janvier 2020) et 1 054 404.77 € relatifs à l'affectation en réserve.

### **III/ L'ETAT DE LA DETTE**

Le capital restant dû s'est élevé au 1er janvier 2020 à 5 120 K€ (contre 5 512 K€ au 1er janvier 2019).

L'encours total de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est passé à 935€/habitant contre 1 007€/habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (référence pour les communes de même strate démographique que Mouroux était de 856 €/habitant début 2019).

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. Le seuil critique étant généralement fixé à 10 ans.

Pour Mouroux, l'encours total/Epargne brute (en année) était de 5 à la fin de l'année 2019 (référence de 4.5 années fin 2018 pour les communes de même strate).

### **IV/ LES PROJETS COMMUNAUX**

#### A/ Au niveau des charges de fonctionnement :

Les dépenses des chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) doivent avoir une attention particulière au niveau des différentes dépenses engagées quand bien même Mouroux se situe en dessous des strates départementales (document annexe du Trésor public) car ces deux chapitres déterminent à eux seuls les capacités d'autofinancement des investissements communaux.

#### B/ Au niveau des recettes de fonctionnement :

a) Les impôts et taxes : A l'exception de l'évolution des bases d'imposition, il n'est pas prévu de modification des taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, lesquelles resteront fixés comme suit :

✦ Taxe d'habitation	: 14,79 %
✦ Taxe sur le foncier bâti	: 30,86 %
✦ Taxe sur le foncier non bâti	: 76,44 %

Pour la taxe d'habitation, compte tenu de sa suppression définitive à partir de 2023 pour toutes les résidences principales, il est prévu en 2021 que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) soit totalement attribuée aux communes. La part départementale de la TFPB sera reversée au bloc communal en remplacement de la TH sur ces résidences.

Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA.

Afin que le supplément de la TF coïncide avec le montant de la TH perdu par les communes, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Le montant de la compensation sera établi sur les taux de 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Le trésor public vient de transmettre à la commune la simulation ci-dessous concernant Mouroux.

**Accompagnement financier du transfert aux communes  
de la part de la taxe foncière des départements**

Pour Mouroux données issues d'une simulation en situation 2018

Avant la réforme			Après la réforme			
Ressources de la TH sur les résidences principales	Produit de foncier bâti communal	Ressources de TH et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti départemental (anciennes parts communales et départementales) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2) / (2+3)	(4)
771 839 €	1 188 987 €	1 960 826 €	694 686 €	1 883 673 €	1,0409588076	1 960 826 €

Le coefficient donné pour Mouroux est indicatif. Sa valeur définitive sera calculée début 2021 à partir des éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.

b) Les dotations et participations : le montant de la DGF qui n'a pas encore été notifié tend à se stabiliser après plusieurs années de dégression.

C/ Au niveau des dépenses d'investissement :

Les principales opérations envisagées en 2020 hors équipements sont les suivantes :

a) Les restes à réaliser en dépenses du Budget 2019 pour un montant de 1 588 224 € comprenant essentiellement :

- Les missions de maîtrise d'œuvre et de contrôle à hauteur de 431 945 €, pour le groupe scolaire rue de la Mardotte, le projet de maison médicale, de salle polyvalente à dominante sportive, l'aménagement de la RD 934 pour les séquences 4 et 5 et la vidéoprotection,
- Le solde des travaux de la vidéoprotection à hauteur de 137 000 € ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux de la RD 934 pour un montant de 994 282 €

b) Les opérations nouvelles :

Les travaux de la RD 934 Avenue du Maréchal LECLERC portant sur les enfouissements des réseaux et l'aménagement des abords depuis l'angle de la rue de la Capucinerie jusqu'à l'angle de la rue du Bois Pouty.

Les travaux d'enfouissement de ces deux tranches ont débuté en janvier et devraient se terminer au mois de juin 2020 et être suivis des travaux d'aménagement des abords à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 sous réserve de la programmation des travaux du département sur ces deux séquences.

La création de la Maison médicale rue Gambetta dont le permis de construire est en cours d'instruction.

La finalisation des études pour la construction de la salle polyvalente à dominante sportive pour une consultation des entreprises à la fin du second semestre 2020.

La préparation du dossier de la liaison douce le long du grand Morin à la suite des différentes acquisitions de terrains.

D/ Au niveau des recettes d'investissement :

Les subventions inscrites en 2019 et reportées en 2020 s'élèvent à la somme de 1 821 913 €. Ces subventions portent sur l'école rue de la Mardotte à hauteur de 1 403 000 €, de la subvention du SDESM pour les enfouissements de réseaux de la RD 934 pour 193 304 € et de la subvention de la Région Ile de France pour la mise en place de la vidéoprotection pour un montant de 225 609 €.

En 2020, seront à inscrire au budget la subvention du Département dans le cadre du CID pour les travaux de la RD 934 pour un montant de 200 000 € et de la Région pour un montant de 540 000 € ainsi que la subvention de 100 000 € de la Région pour la salle polyvalente à dominante sportive.

Pour cette dernière opération, un dossier de demande de subvention est également en cours d'instruction auprès du département au titre du FAC (Fonds d'Aménagement Communal).

Concernant les autres recettes, le FCTVA calculé est estimé à 80 268.15 € et la taxe d'aménagement devrait être également d'un montant analogue à celle perçue en 2019 soit la somme de 120 000 €.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

- Résultats d'exécution du budget 2019
- Présentation générale par chapitre vue d'ensemble
- Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sans intégration du nouvel emprunt)

} (documents annexes)

### I/ LES RESULTATS GLOBAUX PROVISOIRES 2019

En section d'exploitation, les dépenses propres à l'exercice 2019 se sont élevées à 242 236.91 € et les recettes à 337 925.48 €, soit un résultat avant reprise des excédents antérieurs de 95 688.57 € et de 779 960.12 € après reprise de l'excédent de 2018 de 684 271.55 €.

En investissement, les dépenses propres à l'exercice se sont élevées à 1 024 141.17 € et les recettes à 2 631 489.46 €, soit un résultat, avant reprise des résultats antérieurs et sans tenir compte des restes à réaliser de 1 607 348.29 €. Avec la reprise des soldes antérieurs de 832 267.55 € le solde d'exécution global s'élève à 2 439 615.84 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 4 584 219 € hors opération pour compte de tiers du compte 45 (travaux d'assainissement des parties privées du secteur de Montmartin) en cours de mise au point avec le trésor public compte tenu de l'arrêt des travaux liés à la liquidation judiciaire de la Société SAS GIRARD prononcée au mois d'octobre 2019.

Ces résultats seront arrêtés lors du vote au mois de mars par le conseil municipal du compte administratif et du compte de gestion puis réintégrés dans le budget principal avant d'être transférés à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie qui a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence assainissement.

### II/ LES RESULTATS DETAILLES

#### ✓ Les dépenses d'exploitation

D'un montant de 242 236.91 €, elles sont constituées des charges à caractère général pour 30 454.10 €

A ces dépenses s'ajoutent, les dotations aux amortissements pour un montant de 152 163.59 € et des charges financières pour un montant de 55 899.12 € ainsi que 3 720.10 € concernant des annulations de titres

#### ✓ Les recettes d'exploitation

D'un montant de 337 925.48 €, elles proviennent en majorité des participations à travaux pour le branchement au réseau public des particuliers à la suite des différents travaux d'assainissement pour un montant de 51 719.10 € et surtout du reversement de la surtaxe pour un montant 218 441.73 €...

#### ✓ Les dépenses d'investissement

1 024 141.17 € constitués des remboursements d'emprunt pour un montant de 109 754.97 €, de frais d'insertion pour les marchés pour un montant de 2 750 € auxquels s'ajoutent les travaux d'assainissement pour un montant de 635 726.54 € ...

Les opérations pour compte de tiers ont été réglés à (Marché SAS GIRARD) à hauteur de 208 308.34 €.

✓ Les recettes d'investissement

Au niveau des recettes d'investissement, elles sont constituées des subventions versées par le département et l'Agence de l'Eau à hauteur de 41 361.24 € et des emprunts et avances remboursables de l'Agence de l'Eau (Emprunt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et avance remboursable de l'Agence H2O pour un montant de 302 715 €).

**III/ L'ETAT DE LA DETTE**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 4 565 109.39 après la réalisation fin 2019 de l'emprunt d'un montant de 2 000 000 € pour le financement du programme des travaux engagés sur le secteur des Parrichets, de la rue des aisances et de la rue Michelet ainsi que des futurs travaux de la rue du Château qui seront poursuivis par l'intercommunalité. A cet emprunt s'ajoute l'avance remboursable de 302 715 € versées par l'Agence de l'Eau pour les travaux du secteur des Parrichets.

Concernant les travaux d'assainissement de la rue du Château, les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du département et de l'Agence de l'Eau. Ces dossiers seront instruits en 2020 et les subventions allouées à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

\*\*\*\*\*